

Direction générale des patrimoines
Service des musées de France
Sous-direction de la politique des musées
Bureau des réseaux territoriaux

Affaire suivie par : Laetitia Barragué-Zouita

Référence : 124

6, rue des Pyramides
75041 Paris Cedex 01

Téléphone
01.40.15.36.48

Monsieur Xavier DARCOS
Ancien Ministre
Chancelier
Institut de France
23, quai de Conti
75007 PARIS

À Paris, le 11 MARS 2020

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article L. 442-1 du code du patrimoine, le Haut Conseil des musées de France a examiné le 30 janvier 2020 la demande d'appellation « Musée de France » pour le musée Condé de Chantilly.

Un avis favorable à cette demande a été émis à l'unanimité par les membres du Haut Conseil à l'appui du document d'orientation, préalable au projet scientifique et culturel, présenté en séance. Les collections du musée, dont la qualité est reconnue à un niveau international, font d'ores et déjà l'objet d'un travail important de la part des équipes du musée, au premier rang desquelles l'équipe scientifique, qui permet à l'établissement de remplir ses missions de conservation, d'étude et de mise en valeur des collections.

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint l'arrêté du 19 février 2020 publié au Journal officiel du 26 février 2020, qui confirme l'attribution de l'appellation « Musée de France » au musée Condé de Chantilly.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne Solène ROLLAND
Cheffe du service des musées de France



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 9 FEV. 2020

attribuant l'appellation « musée de France » en application de l'article L. 442-1 du code du patrimoine

NOR : M1CC2005478 A

Le ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment son article L. 442-1 ;

Vu la délibération du Conseil de Chantilly en date du 22 mai 2019 autorisant le Chancelier de l'Institut de France, M. Xavier DARCOS, à solliciter auprès du Haut Conseil des musées de France l'attribution de l'appellation « musée de France » pour le « musée Condé » de Chantilly ;

Vu l'avis du Haut Conseil des musées de France en date du 30 janvier 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'appellation « musée de France » est attribuée au « musée Condé » de Chantilly.

Article 2

Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 FEV. 2020

Pour le ministre et par délégation
La cheffe du service des musées de France,
Anne-Solène ROLLAND



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 19 février 2020 attribuant l'appellation « musée de France »
en application de l'article L. 442-1 du code du patrimoine**

NOR : MICC2005478A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 19 février 2020, l'appellation « musée de France » est attribuée au « musée Condé » de Chantilly.